



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU TRESOR

DIRECTION DES OPERATIONS FINANCIERES

UNITE D'EXECUTION DU PROJET D'INCLUSION FINANCIERE DE MADAGASCAR

Financement : Crédit IDA n°6189 – MG

**SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET
POUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA FORMATION
GENERALE SUR LES PRINCIPES ET LES OUTILS DE SUPERVISION EN MATIERE DE
PROTECTION DES CONSOMMATEURS**

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le coût du Projet d'Inclusion Financière de Madagascar (PIFM) et se propose d'utiliser une partie du financement pour effectuer des paiements autorisés au titre du contrat d'un consultant individuel en charge d'assurer une formation générale sur les principes et les outils de supervision en matière de protection des consommateurs.
2. La mission du consultant individuel consiste à réaliser : (i) la formation générale sur les principes de supervision de la protection des consommateurs, (ii) la formation générale sur les outils de supervision de la protection des consommateurs, (iii) et l'analyse des cadres juridique et réglementaire régissant la supervision en matière de protection des consommateurs à Madagascar.
3. L'Unité d'Exécution du Projet invite les consultants individuels admissibles à manifester leur intérêt pour la réalisation des services décrits ci-dessus. Le candidat doit fournir les informations justifiant qu'il est en mesure d'exécuter les prestations, à savoir : lettre de manifestation d'intérêt, curriculum vitae détaillé présentant particulièrement ses références dans l'exécution de missions similaires, copie des diplômes, carte statistique et carte d'identification fiscale (ou documents équivalents).
4. Les Termes de référence de la mission sont disponibles en version électronique en envoyant une demande à l'adresse indiquée ci-dessous. Le nom et l'adresse du consultant devront être spécifiés dans la demande.
5. Les manifestations d'intérêt peuvent être déposées en version papier avec une version électronique sur CD-ROM ou envoyées par email au plus tard le **Mardi 11 Mars 2020 à 17 heures** à l'adresse ci-après :

**Monsieur le Coordonnateur du Projet d'Inclusion Financière de Madagascar,
Immeuble ARO, Escalier A, 1er Etage, Porte A 102 – Ampefiloha, 101 Antananarivo –
MADAGASCAR**

Courriel : pifm@pifm.mg copie à : rpm@pifm.mg.

Référence : « *Formation générale sur les principes et les outils de supervision en matière de protection des consommateurs* »

6. Le Consultant sera sélectionné suivant la méthode de Sélection de Consultants Individuels conformément aux procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque Mondiale le financement de projets d'investissement, publié le 1er Juillet 2016.

Antananarivo, le 26 Février 2020

L'Unité d'Exécution du Projet
d'Inclusion Financière de Madagascar